

Présentation du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)

Les stratégies et le plan d'actions du DSRP ont été retenus à l'issue d'un processus participatif ayant impliqué aux différentes échelles toutes les catégories d'acteurs de la société civile, de l'administration, des collectivités locales et du secteur privé.

Le document passe en revue les principaux éléments de diagnostic permettant de réactualiser le profil de pauvreté à partir des données d'enquêtes les plus récentes permettant ainsi de disposer d'indicateurs pertinents pour le suivi de l'impact du DSRP. Le contenu des axes stratégiques est défini après une revue des problèmes internes du secteur et des politiques en cours permettant de fixer les objectifs prioritaires à poursuivre.

L'ensemble des actions identifiées par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur la pauvreté ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires couvrant la période 2003-2005.

Les besoins de financement des actions prioritaires ont été ensuite évalués et comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. Le gap de financement a été calculé et réparti entre les engagements de l'Etat et les ressources à rechercher auprès des partenaires financiers y compris le PPTE.

► Le diagnostic de la pauvreté

Sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion de ménage en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994. Les premiers résultats du QUID évaluent cette proportion à 53,9% en 2001. Cependant, ces taux sont largement en dessous des résultats de l'EPPS (2001) où 65 % des ménages interrogés se considèrent comme pauvres et 23 % se considèrent même comme très pauvres. Par ailleurs 64 % des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement à ce qui a été énoncé plus haut. Cette apparente contradiction résulte certainement de critères différents d'appréciation de la pauvreté. Au total, le retour de la croissance enregistré sur la période 1995 - 2001 n'a pas suffi à garantir une réduction très significative de la pauvreté.

► Les objectifs prioritaires

La stratégie de réduction de la pauvreté du Sénégal s'intègre harmonieusement dans la vision du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA) et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social du pays à adopter pour la période 2002 - 2007.

Les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires: (i) doubler le revenu par tête d'ici à 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010 (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2015.

A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7% à 8% en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres sur la période 2003 — 2005, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible les recommandations de l'OMS en ce qui concerne la consommation en eau potable, soit 35 litres d'eau par habitant et par jour.

► Les stratégies

L'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et manifestations, a permis de retenir une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux que sont : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et un dispositif de mise en oeuvre et de suivi évaluation décentralisé et participatif.

En définitive, **la stratégie de création de richesse** qui sera le pilier principal pour lutter contre la pauvreté en milieu urbain et rural reposera sur les axes suivants : (i) une croissance économique forte, suffisante pour avoir un impact quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté ; (ii) une croissance qui repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenus en milieu rural et urbain et (iii) une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations.

L'identification des activités ou domaines d'activités résultant de cette option de création de richesse ciblant les pauvres porte à retenir les secteurs suivants. (i) le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs susceptibles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat (ii) les PME/PMI et l'agro-industrie qui pourront être développées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et (iii) toutes les opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs économiques (mines, énergie, bâtiment et travaux publics, nouvelles technologies) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

La stratégie macro-économique créatrice de richesse sera axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. elle sera essentiellement portée, d'une part, par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et, d'autre part, par des taux d'investissement élevés. L'agriculture demeure encore un des secteurs les plus importants de l'activité économique. Elle occupe plus de la moitié de la population, contribue pour 10% à la formation du produit intérieur brut et absorbe en moyenne environ 10% du programme d'investissements publics. Le secteur agricole joue également un rôle majeur dans l'économie par son apport à l'amélioration de la sécurité alimentaire, par la fourniture de nombreuses matières premières à l'agro-industrie (arachide, coton ..), par l'absorption d'une partie de la production du secteur industriel et de l'artisanat (engrais, pesticides, matériel agricole...). Plus spécifiquement, les stratégies à mettre en place permettront d'augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans mais également d'augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, le programme d'actions à exécuter tournera autour des composantes essentielles suivantes : la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles,

l'intensification et la modernisation de l'agriculture, l'augmentation et la diversification des revenus ruraux, notamment à travers la promotion des activités à forte valeur ajoutée, le renforcement du rôle des organisations paysannes, et enfin, le désenclavement des zones rurales.

Le second axe stratégique est le renforcement des capacités. La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports. Tous les supports communicationnels qu'offre la culture (théâtre, cinéma, dessin, peinture...) seront utilisés pour une information et une sensibilisation dans tous les domaines d'intervention.

Pour l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents, les stratégies sont articulées autour de : (i) la révision en profondeur de l'offre de formation formelle et non formelle (alphabétisation, Education communautaire de base etc.) et la mise en place d'une carte nouvelle des filières ; (ii) l'élaboration/révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences ; (iii) la promotion d'un partenariat dynamique avec le privé ; (iv) l'organisation du système d'apprentissage en suscitant un consensus, en fondant l'apprentissage sur les valeurs sociales de solidarité et en mettant en place un cadre juridique approprié ; (v) la réduction des inégalités entre sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles et un appui conséquent aux zones défavorisées ; (vi) la formation des adolescents et des jeunes (de 13 à 18 ans) décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux ; (vii) l'extension du champ d'actions aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la préservation de l'environnement, aux compétences professionnelles, en langues, calcul etc ; (viii) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes et (ix) le développement de l'approche de " faire-faire " à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation.

Pour la santé, quatre objectifs prioritaires sont retenus (i) l'amélioration de la qualité et de l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants ; (ii) le développement des services de santé à base communautaire ; (iii) le développement, chez les populations d'attitudes et de comportements de prévention des maladies et (iv) la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme.

Pour l'eau potable les objectifs prioritaires retenus sont : d'accroître la qualité et le taux d'accès à l'eau potable (moins de 15 mn) qui se situe actuellement à 87,9% pour le porter à 100% à l'horizon 2010 en dotant à court terme 600 localités rurales en forages — puits modernes pour les communautés n'ayant pas encore accès à l'eau potable et par la réhabilitation de 100 forages existants depuis 30 ans.

Les stratégies retenues sont centrées autour de : (i) la maîtrise de la demande par des activités de planification d'ensemble de tous les villages satellites, sur un rayon de 5 km autour du forage ; (ii) le développement des adductions avec des ouvrages de stockage adaptés et l'interconnexion des forages ; (iii) la généralisation des branchements sociaux et la promotion d'actions de valorisation des points d'eau ; (iv) l'accompagnement de tout projet d'accès à l'eau potable en milieu rural par un projet d'assainissement rural ; (v) la gestion durable des ouvrages (maintenance) conformément aux orientations de la réforme sur la gestion des

ouvrages hydrauliques ; (vi) le dessalement des eaux pour approvisionner les zones où les forages ne constituent pas une solution, et (vii) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de la motorisation des ouvrages.

Pour la mobilité, les actions viennent en appui au Programme Sectoriel des Transports (PST 2). Ce deuxième Programme Sectoriel des Transports a pour objectif d'accroître l'efficacité des opérations de prestation de services et des infrastructures en vue de contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement. Il s'appuie sur les différents modes de transport interurbains et internationaux. La stratégie adoptée comprend principalement : (i) des mesures de renforcement institutionnel et de modernisation des structures pour accroître l'efficacité du secteur, renforcer les capacités de planification, de programmation, de conception et de gestion des institutions ; (ii) des actions d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures, notamment du chemin de fer (iii) le renforcement de l'implication du secteur privé dans la gestion et les investissements du secteur et (iv) la finalisation de la stratégie de transport rural qui sera sous-tendue par le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).

Le capital nature, qui contribue à renforcer le capital humain est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. Aussi, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus : (i) la valorisation des ressources forestières (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation) ; (ii) sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore ; (iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier ; (v) la valorisation des ressources sauvages ; (vi) l'amélioration du cadre de vie urbain et rural ; (viii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation l'alphabétisation etc... ; (ix) l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies de substitution ; (x) la gestion communautaire des aires protégées ; (xi) l'optimisation des interventions de l'Etat, conformément au Code de l'Environnement.

A cette fin, la stratégie sera basée sur une démarche qui s'appuie sur : (i) la protection et la régénération des ressources fragiles ; (ii) la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif (réhabilitation et restauration des terres dégradées) ; (iii) le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles par l'atténuation de la pression démographique sur l'environnement, notamment à travers l'élaboration participative des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) ; (iv) l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.

Les axes stratégiques pour une amélioration du capital naturel reposeront sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitant et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions de l'ensemble des acteurs et la promotion de la préservation et de la protection des ressources naturelles.

En ce qui concerne l'axe "**Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables**", les différents groupes sociaux (enfants, femmes, handicapés, âgés, jeunes, personnes déplacées et réfugiées, etc.) sont touchés par la paupérisation. Leur basculement dans la pauvreté crée des conditions de vulnérabilité inversement proportionnelles à leur capacité à se défendre et à réagir. C'est pour cette raison que la protection des groupes vulnérables

constitue le troisième pilier de la stratégie. Ainsi, des programmes ad hoc seront mis en oeuvre pour réduire les facteurs d'exclusion sociale, notamment en faveur des populations pauvres dont les capacités d'action sont affectées par le statut social (genre), l'âge, les handicaps physiques ou les conjonctures particulières (victimes des inondations ou des conflits sociaux et politiques), afin que ces groupes aient les mêmes chances et potentiels que les autres acteurs pour bénéficier des opportunités économiques de création de richesse et d'accès aux services sociaux. Un des enjeux principaux de la lutte contre la pauvreté est la nécessité de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques.

Pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions, un quatrième axe de la stratégie portera sur la mise en oeuvre d'une démarche participative et décentralisée de pilotage, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes garantissant toute la célérité et la transparence nécessaires à l'appropriation mais aussi assurant la cohérence avec les programmes sectoriels et les initiatives locales en cours ou planifiées.

► Le financement

La mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté nécessite des investissements additionnels de 107,5 milliards en 2004 et de 142,6 milliards en 2005. La contribution de l'Etat à ces investissements se situe respectivement à 12,7%, 13,4% et 14,4%. Les charges de fonctionnement occasionnées par la mise en oeuvre de la Stratégie sont estimées à 9 milliards, 10,4 milliards et 11,5 milliards respectivement en 2003, 2004 et 2005. En ce qui concerne les ressources PPTE, elles devraient être affectées principalement vers le milieu rural et les périphéries urbaines, plus précisément dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau, de l'assainissement et de l'agriculture